



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit chimique de prise Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
51 Esplanade du Général de Gaulle  
92800 Puteaux – La Défense  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine; Formaldéhyde, polymère with benzenamine, hydrogenated; Alcool benzylique; Amines, polyéthylène poly-, triéthylènetétramine fraction

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9



**Mention d'avertissement**  
Attention

## Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les vapeurs  
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine 68082-29-1	40 - <80	01-2119972320-44-xxxx	500-191-5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
**Remplace la date** 23-avr.-2024

**Date de révision** 06-févr.-2026  
**Numéro de révision** 9

Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated 135108-88-2	20 - <25	01-2119983522 -33-XXXX	-	Acute Tox. 3 (H301) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
Alcool benzylique 100-51-6	20 - <25	01-2119492630 -38-XXXX	202-859-9 (603-057-00-5)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	1 - <5	01-2119560597 -27-XXXX	202-013-9 (603-069-00-0)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-
Acide salicylique 69-72-7	1 - <3	01-2119486984 -17-XXXX	200-712-3 (607-732-00-5)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361d)	-	-	-	-
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction 90640-67-8	1 - <3	01-2119487919 -13-XXXX	292-588-2	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine	500-191-5	68082-29-1	-	-	-	-	-
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	-	135108-88-2	100	-	-	-	-
Alcool benzylique	202-859-9 (603-057-00-5)	100-51-6	1200	-	-	-	-
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	202-013-9 (603-069-00-0)	90-72-2	1999	-	-	-	-
Acide salicylique	200-712-3 (607-732-00-5)	69-72-7	891	-	-	-	-
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine	292-588-2	90640-67-8	1716	1465	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
fraction							

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Érythème (rougeurs cutanées). Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
<b>Effets de l'exposition</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**Prévention des dangers secondaires** Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruissellements sont récupérés et éliminés en tant que déchets de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Réservé aux utilisateurs professionnels. Produit chimique de prise.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Alcool benzylique (100-51-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	22 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	110 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	40 mg/kg pc/jour	

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	0.53 mg/m <sup>3</sup>	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	2.1 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	0.15 mg/kg	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	0.6 mg/kg	

Amines, polyéthylénepoly-, triéthylentetramine fraction (90640-67-8)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	0.54 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
**Remplace la date** 23-avr.-2024

**Date de révision** 06-févr.-2026  
**Numéro de révision** 9

À long terme Effets systémiques sur la santé			
---	--	--	--

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>			
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.4 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	27 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	20 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	20 mg/kg pc/jour	

<b>2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	0.13 mg/m <sup>3</sup>	
À court terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	0.13 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	0.075 mg/kg	
À court terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Cutané(e)	0.075 mg/kg	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Oral(e)	0.075 mg/kg	

<b>Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction (90640-67-8)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Inhalation	0.096 mg/m <sup>3</sup>	
À long terme Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Oral(e)	0.14 mg/kg pc/jour	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Alcool benzylique (100-51-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	1 mg/l
Eau de mer	0.1 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.527 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.456 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	2,3 mg/l

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (90-72-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.046 mg/l
Eau de mer	0.005 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	0.262 mg/l
Eau douce – intermittent	0.46 mg/l
Terrestre	0.025 mg/kg

Amines, polyéthylène-, triéthylentetramine fraction (90640-67-8)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.027 mg/l
Eau douce – intermittent	0.2 mg/l
Eau de mer	0.003 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	0.13 mg/l
Sédiments d'eau douce	8.572 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.857 mg/kg de masse sèche

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Porter des lunettes de protection chimique et un écran facial (lorsque le contact avec les yeux et le visage est possible du fait d'éclaboussures ou de projection de matière).
- Protection des mains** Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 240 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Vêtements de protection inadaptés. Cuir. Gants jetables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.
- Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.
- Type de filtre recommandé :** Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Amine.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

dangereuses

## 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Ammoniac. Amines.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiments.

#### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

##### Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	413.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	50,517.20 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	>5 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/L

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine	LD50 > 2000 mg/kg)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	LD50 >50 - <= 300 mg/kg (rat)	> 1000 mg/kg (Rabbit)	-
Alcool benzylique	LD50 = 1620 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	>4.17 mg/L (Rattus) 4 h (OECD TG 403)
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	LD50 > 1 916 - < 2 455 mg/kg (Rattus)	> 1 ml/kg (Rattus)	-
Acide salicylique	=891 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Rattus)	>900 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) 1 h
Amines, polyéthylènepoly-, triéthylènetétramine fraction	LD50 (Rattus) 1716 mg/Kg (OECD 401)	LD50 (Oryctolagus cuniculus) 1465 mg/Kg (OECD 402)	-

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Acide salicylique	Repr. 2

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
 Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
 Numéro de révision 9

## 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Remarque :** PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine 68082-29-1	-	LC50: =7.07mg/L (96h, Danio rerio)	-	-		
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated 135108-88-2	-	LC50 (96h) =63 mg/L (Poecilia reticulata)Static (OECD 203)	-	EC50 (48h) =15.4 mg/L (Daphnia magna)Static (OECD 202)		
Alcool benzylique 100-51-6	EC 50 (72h) = 700 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201	LC50 96 h = 460 mg/L (Pimephales promelas static)	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	EC50 48 h = 230 mg/L (Daphnia magna)		
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	EC50 (72h) = 84 mg/L (Desmodesmus subspicatus) OECD 201	CL50 (96h) =175 mg/L (Cyprinus carpio)	-	-		
Acide salicylique 69-72-7	EC50 (72 h) > 100 mg/L (Scenedesmus subspicatus) OECD 201	LC50 (96) > 100 mg/L (Pimephales promelas)	-	EC50 48 h = 870 mg/L (Daphnia magna Static)		
Amines, polyéthylènepoly-, triéthylènetétramine fraction 90640-67-8	ErC 50 : 72 Hr (Selenastrum capricornutum) 20mg/l	LC50 (96h) = 330 mg/L (Pimephales promelas)	-	EC 50 48hr (daphnia magna) 31.3 mg/l		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

Alcool benzylique (100-51-6)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	21 jours	95 - 97%	Facilement biodégradable

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
Acide salicylique (69-72-7) OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	14 jours	Biodégradation 88%	Facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	2.68
Alcool benzylique	1.05
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	0.219
Acide salicylique	2.25
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	-2.08

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acides gras, C18-insat., dimères, produits de réaction polymériques avec acides du tall-oil et tiéthylènetétramine	Pas de PBT/vPvB
Formaldehyde, polymer with benzenamine, hydrogenated	Pas de PBT/vPvB
Alcool benzylique	Pas de PBT/vPvB
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Pas de PBT/vPvB
Acide salicylique	Pas de PBT/vPvB
Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	Pas de PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM Le produit contient des substances classées PMT ou vPvM.

Nom chimique	Évaluation PMT et vPvM
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	vPvM

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 16 03 03* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses. 16 05 05 gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse.

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
Étiquettes	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III, (-)
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601, 650
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	90

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III, Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 969
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-A, S-F

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

## 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fatty acids, C18-unsaturated, dimers, polymers with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197, A215
Quantité limitée (LQ)	30 kg G
Code ERG	9L

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

##### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

##### **Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**  
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

**Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
non applicable.

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non applicable

**Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)**  
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Règlementations nationales

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Alcool benzylique 100-51-6	RG 84

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

**Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15**

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER**  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

IATA: Association internationale du transport aérien  
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses  
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	SK*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 06-févr.-2026

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 1 2

**Conseil en matière de formation** Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requise par la loi

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E336 XTREM - HARDENER  
Remplace la date 23-avr.-2024

Date de révision 06-févr.-2026  
Numéro de révision 9

---

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**